

OBJET EQUIPEMENT MULTISPORTS DE CHATEAU MORANGE
CONSTRUCTION DU GYMNASSE

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ANRU

Par délibération en date du 25 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un gymnase à Château Morange, autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, et désigné les membres du jury amené à retenir le lauréat du concours.

Le coût des travaux, initialement évalué en 2008 à 1 800 000 €, est estimé à ce jour à 2 000 000 € HT.

A l'issue de la consultation du concours de maîtrise d'oeuvre, la Ville a reçu 20 candidatures. Suite à l'analyse du jury, les trois équipes suivantes ont été retenues :

- T&T
(CIEA / Bois de Bout / INGENIERIE TROPICALE / CST / AIEE)

- A.P. ARCHITECTURES
(2APMR / ATELIER EPICEA / AIEE / CIEA / A3 STRUCTURES / INSET NORD / CST)

- NWA RUN
(INCOM / INSET / IMAGEEN / CIEA)

Les trois cabinets d'études ont été consultés le 3 juin 2011, pour une remise de leur projet le 25 août 2011 au plus tard.

Le jury, réuni le 9 septembre 2011, a examiné les projets remis par les trois concurrents comprenant aussi leur proposition financière, et les a classés comme suit :

- 1- A.P. ARCHITECTURES
- 2- NWA RUN

Le jury a décidé de ne pas classer le projet de T & T, celui-ci étant non-conforme au programme.

Il a retenu le projet présenté par l'équipe A.P. ARCHITECTURES, représentée par Monsieur Antoine PERRAU, qui répond aux attentes et exigences de la Ville.

Le pouvoir adjudicateur, sur la base de l'avis motivé du jury et du classement proposé, a choisi comme lauréat le groupement A.P. ARCHITECTURES, et a décidé d'entamer les négociations avec ce dernier.

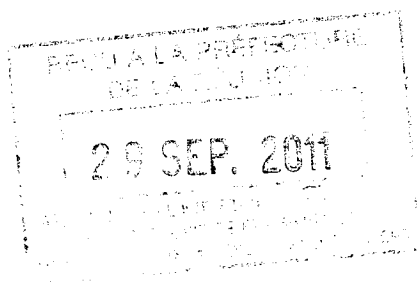
Après négociation, le coût de rémunération de la maîtrise d'œuvre du projet du lauréat, initialement de 226 600 € HT, a été ramené, à 206 000 € HT.

Rapport n° 11/5-25

Je vous demande, en conséquence :

- 1° D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de construction du gymnase de Château Morange, - dont les travaux sont estimés à 2 000 000 € HT, - au lauréat, l'équipe A.P. ARCHITECTURES, représentée par Monsieur Antoine PERRAU pour un montant de 206 000 € HT
- 2° De m'autoriser à signer le marché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE MAIRE

M. Robert ANNETTE

**OBJET EQUIPEMENT MULTISPORTS DE CHATEAU MORANGE
CONSTRUCTION DU GYMNASÉ**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

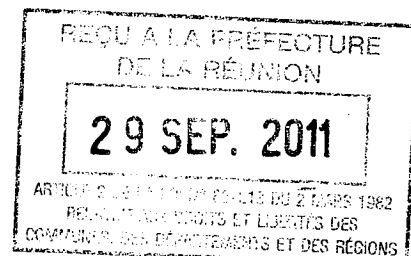
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain COUDERC, 15^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1 Attribue le marché de maîtrise d'œuvre de construction du gymnase de Château Morange, - dont les travaux sont estimés à 2 000 000 € HT, - au lauréat, l'équipe A.P. ARCHITECTURES, représentée par Monsieur Antoine PERRAU, pour un montant de 206 000 € HT

ARTICLE 3 Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget au chapitre 20, article 2031.

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, articles 1321 et 1323.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011



LE MAIRE

Albert ANNETTE